

Infos:



→ Si votre enfant présente ces symptômes, il ne peut pas venir à l'école et vous **devez** contacter le médecin :

Un de ces symptômes majeurs	Deux de ces symptômes mineurs	Une aggravation de ces symptômes respiratoires chroniques
<ul style="list-style-type: none">• Fièvre• Toux• Difficultés à respirer• Douleurs thoracique• Troubles du goût ou de l'odorat.	<ul style="list-style-type: none">• Douleurs musculaires• Fatigue• Rhinite• Maux de gorge• Maux de tête• Anorexie• Diarrhée	<ul style="list-style-type: none">• Asthme• Toux chronique

→ Si vous revenez d'une zone orange :

- Il est conseillé de contacter votre médecin traitant. Il vous dira la marche la suivre.

→ Si vous revenez d'une zone rouge :

- Il est **obligatoire** de contacter votre médecin traitant. Il vous dira la marche la suivre.

Voici le site où les zones de couleurs sont régulièrement mises à jour. <https://diplomatie.belgium.be/fr>

**Si un cas devait se présenter à l'école et que cela concerne votre enfant, vous en serez averti personnellement par le centre de santé :
063/388101.**